

Débouchés et employabilité

Poursuite d'études

La formation en soins infirmiers débouche sur le **Diplôme d'État d'Infirmier** (DEI) valant grade licence (Art.D.636-69 à D.636-72 du Code de l'Éducation). Elle peut se poursuivre sur des spécialisations en soins infirmiers et notamment, sur les poursuites d'études suivantes :

Directement après l'obtention du DEI et après réussite des épreuves de sélection pour l'accès aux formations suivantes :

- > Diplôme d'État de Puériculture en 1 an
- > Diplôme d'État d'Infirmier de bloc opératoire en 18 mois.

Après 2 ans d'exercice infirmier et après réussite aux épreuves de sélection pour l'accès à la formation suivante :

- > Diplôme d'État d'Infirmier anesthésiste en 2 ans

Après 3 ans d'exercice infirmier et après réussite aux épreuves de sélection pour l'accès à la formation suivante :

- > Diplôme d'État d'Infirmier en Pratique Avancée (IPA) en 2 ans

Après 4 ans d'exercice infirmier et après réussite aux épreuves de sélection pour l'accès à la formation suivante :

- > Diplôme d'État de cadre de santé en 10 mois (Diplôme exigé dans la FPH pour les postes d'encadrement)

L'Employabilité de la formation infirmière

La formation au DEI bénéficie d'une **employabilité supérieure à 96 %** après la diplomation de la promotion 2022-2023 dans les Pyrénées-Orientales (taux moyen sur les 3 dernières années défini par l'enquête interne réalisée auprès des étudiants de l'IMFSI de Perpignan - Taux de participation à 100 % durant ces 3 dernières années).

Date de publication le 25/05/2022

Date de mise à jour le 07/06/2022

Date de mise à jour le 27/03/2024